



MOTION DE SOUTIEN

à notre camarade de la CGT Cœur D'Essonne Agglomération (91)

Le syndicat CGT de

dénonce l'attitude du Président de Cœur d'Essonne Agglomération (91) adoptée à l'encontre de notre camarade Sandrine BARILLET dans le but de brider l'action syndicale !

Monsieur le Président, Eric Braive

Le syndicat CGT de _____

a été informé de votre intention de ne pas suivre l'avis du conseil de discipline que vous avez saisi à l'encontre de Madame Sandrine BARILLET. En effet, celui-ci s'est prononcé à la majorité, le 17 octobre 2018, sur un « non-lieu à sanction ». Le procès-verbal du conseil précise :

« Mme BARILLET a contesté point par point les faits qui lui sont reprochés, dont certains datent de 2016, alors qu'aucune observation ne lui a été faite par sa hiérarchie. Par ailleurs, Mme BARILLET, en fonctions depuis 2010, n'a fait précédemment l'objet d'aucune sanction disciplinaire et a toujours été bien notée. Dans ces conditions, la matérialité des faits, tels qu'ils sont exposés par la collectivité, n'est pas suffisamment établie. Aucune faute de nature à justifier une sanction disciplinaire n'est donc relevée à l'encontre de Mme BARILLET »

Monsieur le Président, vous avez néanmoins informé le CIG de votre décision d'appliquer une sanction du 3ème groupe soit une exclusion pouvant aller de 16 jours à 2 ans !

Nous considérons que cette décision a pour but de priver Madame BARILLET de son éligibilité pour les élections du 6 Décembre 2018 au CIG et dans sa collectivité !

Par le biais de cette motion, nous vous demandons de suivre l'avis du conseil de discipline et de renoncer à toute entrave syndicale à l'encontre de notre camarade Sandrine de la CGT Cœur d'Essonne Agglomération et à l'encontre de toute l'organisation syndicale CGT

Le syndicat tient à apporter tout son soutien et sa solidarité à sa camarade, victime de discrimination et d'entrave syndicale.

Quand un militant CGT est attaqué, c'est TOUTE la CGT qui devient victime de la répression !

Original à transmettre à :

- Monsieur Le président de Cœur d'Essonne Agglomération soit par voie postale : 1 place Saint Exupéry 91700 Sainte Geneviève des Bois / soit par courriel via e.braive@coeuressonne.fr
- La Direction Générale des Services : dgs@coeuressonne.fr

Copie à :

- CGT Cœur d'Essonne Agglomération : cgt@coeuressonne.fr
- CSD CGT 91 : csdessonne@gmail.com